

**FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE DE FRANCE
LIGUE DE L'ORLEANAIS**

FINALE REGIONALE DES CONCOURS PAR DEGRE

26 mai 2013 – Vierzon (18) ?

REGLEMENT TECHNIQUE :

- Les mouvements seront conformes au programme Fédéral 2013.
- Une Gym qui présente des niveaux d'agrès mélangés, est classée sur le plus fort degré exécuté. (ex. : Barres et Sol en 3^{ème} Degré – Poutre et Saut en 4^{ème} Degré). La Gym se présente au jury du 4^{ème} Degré pour tous ses agrès et elle est classée en 4^{ème} Degré.
- Les Juges du 4^{ème} Degré noteront donc, éventuellement, du 3^{ème} ou même du 2^{ème} Degré.
- Chaque Comité Départemental présente les Gyms sorties 1ères, 2^{ème}, 3^{ème} **et 4^{ème}** aux classements départementaux dans chaque degré (ou les suivantes en cas de défection dans les **4** premières). Les modifications seront portées à la connaissance de Hélène LAGNEAU **AUSSITÔT** que possible (**INTERNET**) au plus tard 48 Heures avant la finale.
- Le classement est individuel, donc le choix du justaucorps est libre (Code Fédéral).

JUGES :

Chaque comité devra fournir des juges licenciés pour la saison en cours et COMPETENTS dans l'agrès choisi.

Pour le bon déroulement des épreuves, 16 Juges par horaire sont nécessaires (3 à 4 Juges par Comité).

Les Juges peuvent s'inscrire pour la journée ou pour un horaire selon leurs compétences.

PALMARES :

Un palmarès oral aura lieu vers 12 Heures pour les Catégories JEUNESSES : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Degré et AINEES 2^{ème} et 3^{ème} Degré.

En fin de journée, il sera remis 1 Palmarès par Comité Départemental et 1 Palmarès par CLUB représenté.

HORAIRES : PROVISOIRES (en fonction des juges proposés).

APPEL : 9 Heures	Compétition : 9 Heures 30	1° Jeunesses 2° Jeunesses
APPEL : 10 Heures	Compétition : 10 Heures 30	3° Jeunesses 2° et 3° Aînées
APPEL : 13 Heures	Compétition : 13 Heures 30	4° Jeunesses 4° Aînées
APPEL : 14 Heures 15	Compétition : 14 Heures 45	5° Jeunesses 5° Aînées
APPEL : 15 Heures 30	Compétition : 16 Heures	6° Aînées

ENGAGEMENTS :

Les palmarès des Concours Départementaux par degrés seront transmis à Hélène LAGNEAU ln.lagneau@free.fr DES LA FIN DU CONCOURS avec la confirmation des Sélectionnées et de la présence des Juges.

Rappel INTERNET : <http://orleans.comgyfem.free.fr>

Les droits d'engagement seront payés par les Comités Départementaux.

Ne peuvent être sélectionnées que les Gyms licenciées dans la Ligue de l'Orléanais.

ATTENTION :

Doivent se présenter dans un degré supérieur toutes les Gyms ayant obtenu :

1 ^{er} DEGRE	2 ^{ème} DEGRE	3 ^{ème} DEGRE	4 ^{ème} DEGRE	5 ^{ème} DEGRE
50 Pts	54 Pts	58 Pts	64 Pts	70 Pts

Les 5^{ème} Degré Jeunesses peuvent rester en 5^{ème} Degré Aînées

ATTENTION : si des gyms sont engagées en 6^{ème} degré, obligation pour le département de présenter au moins 1 juge 6^{ème}. Dans le cas contraire, les gyms ne participeront pas à la compétition

REPECHAGE :

En cas de repêchage, seules les titulaires de leur étoile seront sélectionnées.

Attention, les repêchées peuvent être prévenues jusqu'à 48 heures avant la compétition.

La liste définitive des repêchées sera transmise par la ligue par l'intermédiaire d'Hélène LAGNEAU.